



**Cérémonie d'adhésion d'un nouvel État Partie
État de Palestine**

**Déclaration de S.E. Monsieur le Ministre Sidiki Kaba
*Président de l'Assemblée des États Parties***

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de l'Etat de Palestine, S.E. M. Riyad AL-MALIKI,
Madame la présidente par intérim de la Cour,
Mesdames et Messieurs les Juges de la Cour pénale internationale,
Monsieur le Procureur Adjoint,
Monsieur le Greffier,
Monsieur le Vice – Président de l'Assemblée des États Parties,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

La cérémonie qui nous réunit ce matin du 1^{er} avril 2015, marque l'entrée en vigueur du Statut de Rome à l'égard de l'État de Palestine, qui a déposé son instrument d'adhésion, le 2 janvier 2015, devenant ainsi le 123^{ème} État Partie. Cet engagement, des plus symboliques, vient encore une fois confirmer que partout à travers le Monde, les peuples épousent les nobles idéaux de la CPI, ceux d'un Monde de Paix et de Justice pour tous.

L'adhésion de la Palestine comme 19^{ème} État Partie de l'Asie-Pacifique, et deuxième du Moyen-Orient, constitue une nouvelle étape dans la quête de l'universalité du Statut. Nous espérons qu'elle ouvrira la voie à d'autres pays du Moyen-Orient qui, en adoptant ledit Statut, viendront renforcer la Cour pénale internationale dans sa lutte contre l'impunité pour les crimes de masse.

Cela me semble possible, car le Moyen-Orient est une région de grandes civilisations qui ont toujours accordé une place centrale à la dignité humaine. Situé à la jonction de l'Eurasie et de l'Afrique, il a également joué un rôle crucial dans les affaires du monde aux plans stratégique, économique, politique, culturel et religieux. Malheureusement, comme bien d'autres régions, il est marqué aujourd'hui par un

certain nombre de conflits qui engendrent de graves souffrances. Les voix des victimes de cette partie du Monde s'élèvent pour demander justice et paix.

La Palestine donne d'autant plus l'exemple qu'elle a également signé l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour qui, à l'égard de la coopération, est d'une importance capitale pour l'efficacité de la CPI. Nous l'en félicitons et l'invitons, par ailleurs, à incorporer les crimes figurant dans le Statut de Rome dans sa législation nationale, gage de l'effectivité de son adhésion.

En espérant qu'il devienne un partenaire actif dans la poursuite de l'universalité et de la coopération, je voudrais une fois de plus, au nom de l'Assemblée des États Parties, féliciter l'État de Palestine et l'accueillir chaleureusement au sein de la famille toujours plus grande de la CPI.

La Haye, le 1^{er} avril 2015